

### PREFECTURE DE LA DRÔME

Direction des Collectivités publiques Bureau de la Protection de l'Environnement Affaire suivie par: A.MAHOUX Tel: 04.75.79.29.48.

Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales de la Drôme Service santé Environnement Michel ESMENJAUD Tel.: 04.75.79.71.68

### ARRETE Nº 05-2452.

Portant déclaration d'utilité publique des périmètres de protection sanitaire et de l'exploitation des forages d'eau de Ladeveaux pour la consommation humaine, exploités par le syndicat intercommunal des eaux du sud Valentinois et situé sur le territoire de la commune de Montmeyran, et valant institution des servitudes des périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloigné et autorisation de prélèvement au titre de la loi sur l'eau.

### Le Préfet de la Drôme, Chevalier de l'Ordre National du Mérite Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, notamment ses articles L 11.1 à L.11.8 et R.11.1 à R.11.31;

VU les articles L 1311 à L 1321 du code de la santé publique;

VU les articles L.111.7 et L.421.3 portant réforme du code de l'urbanisme;

Vu le code de l'environnement livre II, titre ler ;

VU le décret n° 93.742 du 29 mars 1993 pris pour l'application de la loi du 3 janvier 1992 susvisée, notamment son article 1<sup>er</sup> ;

VU l'arrêté préfectoral fixant la liste des personnes susceptibles de remplir les fonctions de commissaire-enquêteur pour l'année 2004;

VU l'arrêté du 24 mars 1998 relatif à la définition des procédures administratives d'autorisation des captages d'eau destinés à la consommation humaine ;

VU l'arrêté préfectoral n° 04-3527 du 28 juillet 2004 portant ouverture d'une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et d'une enquête parcellaire conjointe en vue de la réalisation du projet de protection pour les captages de Ladeveaux.

VU la délibération du conseil syndical du syndicat intercommunal des eaux du sud Valentinois en date du 6 octobre 2003 sollicitant l'ouverture de l'enquête publique en vue de la déclaration d'utilité

3, boulevard Vauban – 26030 VALENCE Cédex 9 – Téléphone : 80 30



publique du projet de protection sanitaire des captages de Ladeveaux et de l'enquête parcellaire en vue de l'instauration des servitudes liées à ce projet.

VU les journaux contenant les insertions réglementaires.

VU l'avis favorable du commissaire-enquêteur en date du 6 octobre 2004.

VU l'avis favorable émis par la commission départementale compétente en matière d'environnement de risques sanitaires et technologiques en date du 19 mai 2005.

VU la copie de la notification du dépôt du dossier à la mairie, aux propriétaires figurant sur la liste établie en application de l'article R11.19 du code de l'expropriation.

VU le certificat du maire attestant que l'arrêté a été régulièrement affiché ;

VU l'ensemble des pièces du dossier ;

CONSIDERANT que toutes les formalités réglementaires ont été remplies ;

SUR la proposition de monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture,

### **ARRETE**

### **ARTICLE 1er**

Sont déclarés d'utilité publique :

- le projet d'instauration des périmètres de protection des captages d'eau potable de Ladeveaux exploités par le syndicat intercommunal des eaux du Sud Valentinois et situés sur le territoire de la commune de Montmeyran.
- · l'institution des servitudes liées à ce projet.

### **ARTICLE 2**

Monsieur le président syndicat intercommunal des eaux du sud Valentinois est autorisé à exploiter les captages de **Ladeveaux** pour l'alimentation en eau destinée à la consommation humaine.

Monsieur le président syndicat intercommunal des eaux du sud Valentinois est autorisé à prélever les débits suivants :

\* débit maximal instantané : 80 m³/heure,

\* débit maximal journalier : 1920 m³/jour.

### **ARTICLE 3 - PERIMETRE DE PROTECTION IMMEDIATE**

Il est établit un périmètre de protection immédiat autour de chaque tête de forage, sur une surface unitaire de 400 m² environ, soit 800 m² au total au détriment de la parcelle n° 177 de la section AE, du plan cadastral de la commune de Montmeyran, appartenant au syndicat des eaux du sud Valentinois.

### Obligations:

Ce périmètre est propriété du syndicat intercommunal des eaux du sud Valentinois pendant la durée d'exploitation des ouvrages.

Il est maintenu clôturé sur son pourtour et fermé par un portail.

La végétation naturelle est régulièrement entretenue, afin d'y soustraire les branches et arbustes morts.

### Interdictions :

A l'intérieur de ce périmètre sont interdits tous dépôts, installations ou activités autres que ceux qui sont nécessaires à l'exploitation et à l'entretien des ouvrages.

### ARTICLE 4 - PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE

Il est créé un périmètre de protection rapprochée tel que défini sur le plan parcellaire joint au présent arrêté. Il représente une superficie de 9ha 44a 30ca qui correspond à la zone d'appel proche des forages.

A l'intérieur de cette zone, qui n'est pas à acquérir par le syndicat intercommunal des eaux du sud Valentinois, sont interdites les activités susceptibles de porter atteinte à la qualité des ressources en eau, à savoir :

Les faits et activités susceptibles d'engendrer des pollutions accidentelles ou diffuses :

- Toute construction ou activité nouvelle susceptible de générer une pollution dans les eaux souterraines.
- Les dépôts d'ordures ménagères, d'immondices, de résidus agricoles ou industriels, de produits radioactifs, et de toute matière susceptible d'altérer la qualité des eaux,
- L'installation de dépôts, de réservoirs, de canalisations de transport d'hydrocarbures ou de produits chimiques,
- L'épandage et le rejet superficiel ou souterrain d'eaux usées, d'origine industrielle, domestique ou agricole,
- Le camping organisé,

Les faits ou activités susceptibles d'affaiblir la protection naturelle des eaux souterraines :

- Les excavations, l'exploitation des matériaux du sol et du sous-sol,
- Le creusement de puits ou forages sauf dans le cadre du renouvellement ou de l'amélioration du dispositif existant.

Les travaux pouvant favoriser l'infiltration rapide ou le ruissellement :

 Travaux forestiers de grande envergure tel que le défrichage ou le défonçage des parcelles boisées.

NB : l'exploitation des boisements n'est pas réglementée.

### sont réglementés

 Les épandages de fumiers, fumures liquides et de produits fertilisants, phytosanitaires ou assimilés, ainsi que les préparations, rinçages et l'abandon des emballages concernant ces produits, qui doivent respecter la réglementation en vigueur dans les zones vulnérables aux pollutions agricoles diffuses et les codes de bonne pratique.

### ARTICLE 5 - PERIMETRE DE PROTECTION ELOIGNEE

Il est crée un périmètre de protection éloignée tel que défini sur le plan parcellaire joint au présent arrêté. Il contrôle les risques de pollution accidentelle majeures sur une surface de 1 km<sup>2</sup> environ, compte tenu du potentiel d'auto épuration et de dilution dans les formations géologiques et l'aquifère.

Sur ces parcelles sont réglementés :

- Le forage de puits de plus de 20 mètres de profondeur, qui sont susceptibles d'interférer avec l'aquifère exploité. Les puits de plus de 20 mètres de profondeur sont soumis à autorisation préalable, sur la base d'un projet faisant ressortir les précautions mises en œuvre pour limiter les risques de pollution de l'aquifère profond. Le recensement des forages de plus de 20 mètres est régulièrement mis à jour. Les ouvrages sont mis en sécurités (antiretour, étanchéité, comptage) et contrôlés tous les 5 ans.
- Les travaux forestiers intensifs : défrichage, défonçage, coupe à blanc sont limités à des parcelles de 1 ha de superficie : Plusieurs parcelles de 1 ha peuvent être exploitées en damier.
- Les établissements classés (ICPE), l'ouverture de carrières sont soumis à autorisation préalable sur la base d'un dossier démontrant l'absence de d'incidence sur la qualité des eaux souterraines (exploitation et remise en état).
- La fumure et le traitement phytosanitaire des cultures qui ne doivent pas présenter de risques de migration massive dans la nappe (respect des pratiques en vigueur dans les zones vulnérables aux pollutions agricoles diffuses)

### **ARTICLE 6**

Une servitude d'accès aux ouvrages de captage est instaurée sur l'emprise du chemin d'accès à partir du chemin rural, sur les parcelles n° 166, 170, 171, 173, 174, 175 et 177 de la section AE, parcelles n° 654, 661 et 664 de la section AT et parcelles n° 48 et 94 de la section ZE du plan cadastral de la commune.

### **ARTICLE 7**

Le présent arrêté sera notifié aux propriétaires des terrains compris dans le périmètre de protection rapprochée.

Les servitudes instaurées sur les parcelles du périmètre de protection rapprochée seront soumises à la publicité foncière par la publication du présent arrêté à la Conservation des Hypothèques.

Monsieur le président du syndicat intercommunal des eaux du sud Valentinois ou son mandataire sont chargés d'effectuer ces formalités.

### **ARTICLE 8**

Le présent arrêté est susceptible d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble:

- Pour le demandeur, dans un délai de deux mois à compter de sa notification,
- Pour les tiers, dans un délai de quatre ans après accomplissement des formalités de publication.

### **ARTICLE 9**

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Drôme, Monsieur le président du syndicat intercommunal des eaux du sud Valentinois, monsieur le maire de Montmeyran, monsieur le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt, monsieur le directeur départemental des affaires sanitaires et sociales, monsieur le directeur départemental de l'équipement, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Drôme.

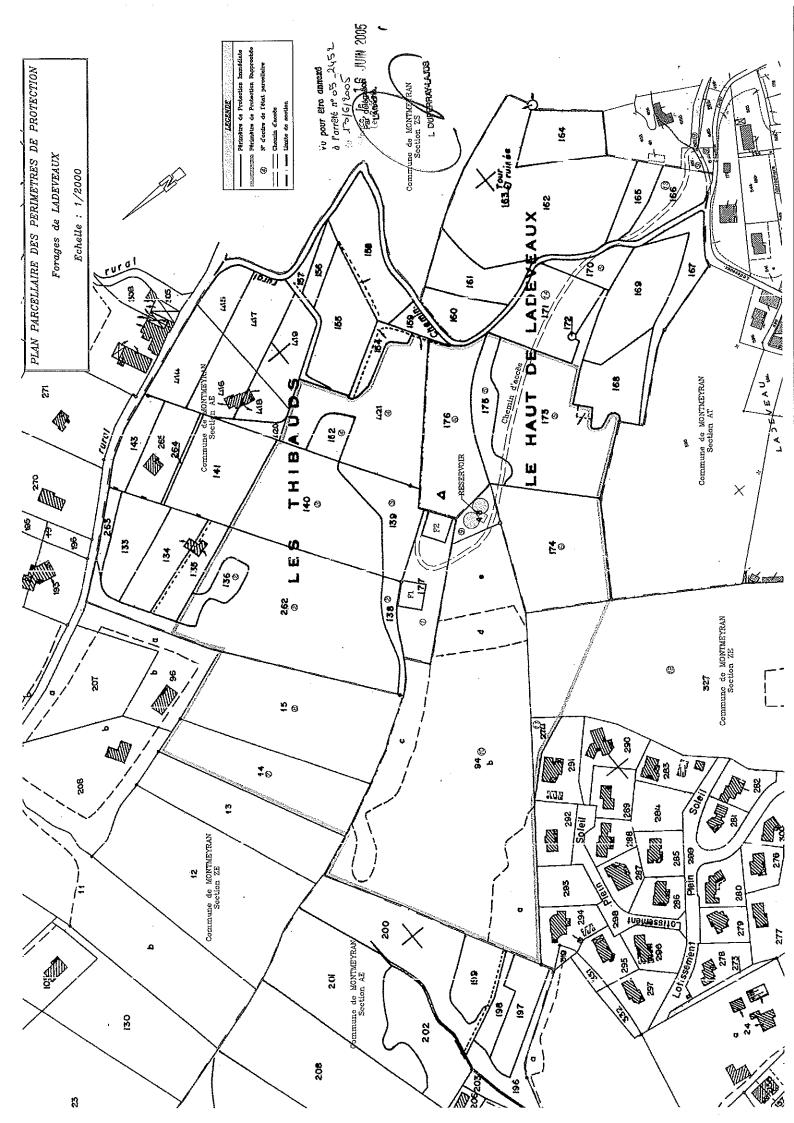
Un avis sera inséré, par les soins du préfet et aux frais du permissionnaire, dans deux journaux locaux diffusés dans le département.

Fait à Valence, le

1 3 JUIN 2005

Par dálágntion, Le Secrétaire Général

Yves Husson



### FORAGES DE LADEVEAUX

### PERIMETRES DE PROTECTION ELOIGNEE

Extrait de la carte IGN n°3036 E et 3037 E « VALENCE »

Echelle: 1/25 000

Vu pour eire anneau

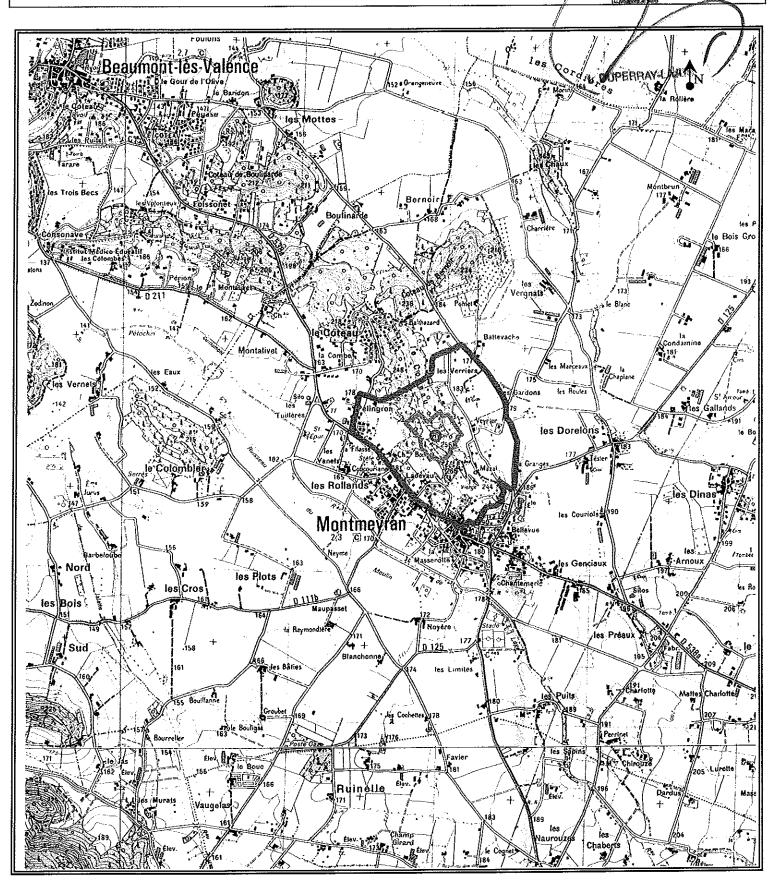
à l'arrêté n° 05 flu52

du 1316/2005

Valence, le 16 JUIN 2005

Le Prési

Per célégion



Périmètre de Protection Eloignée
Périmètre de Protection Rapprochée
Forages de Ladeveaux

# SYNDICAT DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT DU SUD VALENTINOIS

## "FORAGES DE LADEVEAUX" (situés dans la Commune de MONTMEYRAN)

### ETAT PARCELLAIRE

	] [								••			
A acquérir			·					lo 2		i.	o de la composição de l	
Acquises				8a 00 (2 × 4a 00)	(00 p; v =)		re andexil	SUSCISO OF	508			
Nature de culture				L/PATURE			Vu pour es	& Parrêlé	Valence, ie		Par deliga	
Superficie				32a 30								
Lieu-dit				La Gorce								
Parcelle				177								
Section				AE								
Selon les documents cadastraux	COMMUNE DE MONTMEYRAN	PERIMETRE DE PROTECTION IMMEDIATE	SYNDICAT DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT JU SUD VALENTINOIS	Mairie 26760 BEAUMONT LES VALENCE								
			<del>-</del>		*							
	Section Parcelle Lieu-dit Superficie Nature de Acquises culture	Section Parcelle Lieu-dit Superficie Nature de Acquises acc	Section Parcelle Lieu-dit Superficie Nature de Acquises culture	Selon les documents cadastraux Section Parcelle Lieu-dit Superficie Nature de Acquises  COMMUNE DE MONTMEYRAN  PERIMETRE DE PROTECTION IMMEDIATE SYNDICAT DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT DU SUD VALENTINOIS	Selon les documents cadastraux Section Parcelle Lieu-dif Superficie Nature de Acquises culture  COMMUNE DE MONTMEYRAN  PERIMETRE DE PROTECTION IMMEDIATE SYNDICAT DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT DU SUD VALENTINOIS Mairie  Mairie  AE 177 La Gorce 32a 30 L/PATURE 8a 00	Selon les documents cadastraux Section   Parcelle   Lieu-dit   Superficie   Nature de Acquises    COMMUNE DE MONTMEYRAN  PERIMETRE DE PROTECTION IMMEDIATE SYNDICAT DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT DU SUD VALENTINOIS Mairie  26760 BEAUMONT LES VALENCE  AE 177 La Gorce   32a 30   L/PATURE   8a 00   (2 x 4a 00)	Selon les documents cadastraux Section   Parcelle   Lieu-dit   Superficie   Acquises    COMMUNE DE MONTMEYRAN  PERIMETRE DE PROTECTION IMMEDIATE SYNDICAT DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT DU SUD VALENTINOIS Mairie 26760 BEAUMONT LES VALENCE  AE 177 La Gorce   32a 30   L/PATURE   8a 00   (2 x 4a 00)	Selon les documents cadastraux Section Parcelle Lieu-dit Superficie Nature de Acquises  COMMUNE DE MONTMEYRAN  PERIMETRE DE PROTECTION IMMEDIATE SYNDICAT DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT DU SUD VALENTINOIS Mairie 26760 BEAUMONT LES VALENCE  AE 177 La Gorce 32a 30 L'PATURE (2 x 4a 00)	Selon les documents cadastraux Section Parcelle Lieu-dit Superficie Nature de Acquises  COMMUNE DE MONTMEYRAN  PERIMETRE DE PROTECTION IMMEDIATE SYNDICAT DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT DU SUD VALENTINOIS Mairie 26760 BEAUMONT LES VALENCE  ALT7 La Gorce 32a 30 L/PATURE 8a 00 (2 x 4a 00)	Selon les documents cadastraux Section Parcelle Lieu-dit Superficie Nature de Acquises  COMMUNE DE MONTMEYRAN  PERIMETRE DE PROTECTION IMMEDIATE SYNDICAT DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT DU SYNDICAT DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT Mairie  26760 BEAUMONT LES VALENCE  AE 177 La Gorce 32a 30 L/PATURE 8a 00 (2 x 4a 00)	Selon les documents cadastraux Section   Parcelle   Lieu-dit Superficie   Nature de Acquises    COMMUNE DE MONTMEYRAN  PERIMETRE DE PROTECTION IMMEDIATE SYNDICAT DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT DU SUD VALENTINOIS Mairie 26760 BEAUMONT LES VALENCE   AE Gorce   32a 30   UPATURE   8a 00   26760 BEAUMONT LES VALENCE   AE Gorce   AE   AE   AE   AE   AE   26760 BEAUMONT LES VALENCE   AE GORCE   AE   26760 BEAUMONT LES VALENCE   AE GORCE   AE GORCE   26760 BEAUMONT LES VALENCE   26760 BEAUMONT LES VALENCE   27670 BEAUMONT LES VALENCE	Selon les documents cadastraux Section   Parcelle   Lieu-dit   Superficie   Nature de Acquises   COMMUNE DE MONTMEYRAN PERIMETRE DE PROTECTION IMMEDIATE SYNDICAT DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT DU SUD VALENTINOIS Márire 26760 BEAUMONT LES VALENCE  AE 177 La Gorce 32a 30 L/PATURE   8a 00   (2 x 4a 00)  Wy pour êfre capacit (2 x 4a 00)  Wy pour êfre capacit (2 x 4a 00)

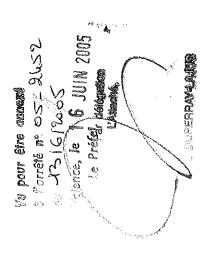
N° d'ordre	IDENTITE DES PROPRIETAIRES			INDICATIONS CADASTRALES	TRALES		SUPERFICIES	
	Selon les documents cadastraux	Section	Parcelle	Lieu-dit	Superficie	Nature de	Frappées de	
				4		canale	servitudes	
	PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE							
	SYNDICAT DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT DU SUD VALENTINOIS Mairie	A	177	La Gorce	32a 30	L/PATURE	24a 30	
	26760 BEAUMONT LES VALENCE					. , , ,		
<i>0</i> 1	M. ROUX Robert, André, Gilbert, Paul, Daniel Né le 12.08.1941 à 26 MONTMEYRAN	A A Ei	136 138	Les Thibauds Les Thibauds	9a 80 7a 30	L/PATURE	9a 80	· · · · ·
	Ep.: I ALON Dem.: Les Gardons - 26120 MONTMEYRAN	ĄĘ	262	Les Thibauds	1ha 29a 58	BT	ra 30 1ha 27a 48	
က	M. SAUTRIAU Jean Charles, François, Arnaud Né le 27.01.1939 à 75 PARIS	į.						···-
	Ep.: BOUCHET Renée	AE	139	Les Thibauds	23a 70	L/PATURE	23a 70	
	Dem.: Les Thibauds - 26120 MONTMEYRAN	AE	140	Les Thibauds	67a 30	ВТ	67a 30	
	Mme BOUCHET Renée, Jeanne Née le 14.07.1940 à 26 MONTELIMAR					,		
	Ep.: SAUTRIAU Jean Charles Dem.: Les Thibauds - 26120 MONTMEYRAN					0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	annexa 05_21k52	<u> </u>
					, <u>.</u>	75/6		
								<del></del>
					24 4 16 14 2 1. 15 1. 15 1. 15 1. 15 1. 15 1. 15 1. 15 1. 15 1. 15 1. 15 1. 15 1. 15 1. 15 1. 15 1. 15 1. 15 1			
						The second secon		

Page 2

N° d'ordre	IDENTITE DES PROPRIETAIRES			INDICATIONS CADASTRALES	RALES		SUPERFICIES
	Selon les documents cadastraux	Section	Parcelle	Lieu-dit	Superficie	Nature de culture	Frappées de servitudes
4	USUERUIT //INDL :						
	M. VEYRIER Aimé, Jean, André Né le 29.01.1910 à 26 MONTMEYRAN	AE	152	Les Thibauds	8a 10	ВТ	8a 10
	Ep.:VALETTE Ida Dem.:Les Thibauds - 23120 MONTMEYRAN	AE	421	Les Thibauds	63a 96	L/PATURE	63a 96
	Mme VALETTE Ida, Emma Née le 30.01.1913 à 07 BOFFRES						Vu pour être annexe
	ep ver kiek Alme Dem. : Les Thibauds - 26120 MONTMEYRAN						Valence, le 16 JIIIN JANE
	NU-PROPRIETAIRE. M. VEYRIER Marc, Elie, Albert Né le 30.04.1945 à 25 CREST					The state of the s	Le Argention Latering.
	Dem.: Les Veyriers - 26120 MONTMEYRAN					and the same of th	a secondary
2	Melle GORCE Colette, Marie, Renée Née le 18.03.1927 à 26 MONTMEYRAN	AE	173	Le Haut de Ladeveaux	80a 90	/T8	80a 90
	Dem.: 7 av. des Genceaux - 26120 MONTMEYRAN	AE	175	Le Haut de Ladeveaux	17a 20	L/PATURE	17a 20
	M. GORCE Jean Marie, Auguste, Simon Né le 26.07.1933 à 26 MONTMEYRAN Dem.: 7 av. des Genceaux - 26120 MONTMEYRAN						
9	Mme PONTHET Marceline, Louise, Emilie, Josette Née le 30.05.1950 à 99 SAIGON SUD VIETNAM	AE	174	Le Haut de Ladeveaux	64a 00	BT	64a 00
	Ep.: DERMER Bemard Dem.: Le Village - 69870 POULE LES ECHARMEAUX	AE	176	Le Haut de Ladeveaux	51a 30	L'PATURE	51a 30

Selon las documents cadastraux   Saction   Parcelle   Lieu-dit   Suporficie   Nature de servitudes	N° d'ordre	IDENTITE DES PROPRIETAIRES		=	INDICATIONS CADASTRALES	rales		SUPERFICIES
PROCRIE Jund	-	Selon les documents cadastraux	Section	Parcelle	Lieu-dit	Superficie	Nature de culture	Frappées de servitudes
PROPRIE/SUCC         W PLANET André, Jean         W PLANET Rier, Jean         W PLANET André, Jean         W PLANET Rier, Jean         W PEInigron         Z PLARIS         B PLANET RIER         B PLANET RIER	<b>L</b>	PROPRIE_/IND]: Mme PICHOUT Jeanne, Louise, Marcelle, Georgette Née le 05.02.1935 à 26 CREST Ep. : PLANET Ancré Dem. : Les Veyriers - 26120 MONTMEYRAN	ZE	41	Les Veyriers	56a 00	18	56a 00
M. PLANET Thierry, Georges, Hubert         ZE         15         Les Veyriers         95a 90         BT           Né le 02.01.1961 à 26 CREST         Ep. : LAPALUS         BT         Les Veyriers         BT           Dem. : résidence Le Révollon - Bât C - Appt 12         Rue de Révollon - Bât C - Appt 12         Rue de Révollon - Bât C - Appt 12         Rue de Révollon - Bât C - Appt 12           Rue de Révollon - 38150 CHANAS         COMMUNE DE MONTMEYRAN         ZE         48         Les Veyriers         7a 50         S           COMMUNE DE MONTMEYRAN         M. DENIKER Georges, Jean         M. DENIKER Georges, Jean         S         S           Né le 17.01.1989 à 75 PARIS         ZE         94         Pelingron         Zha 97a 84         LPATURE         Z           Ep. : MEYERS         Dem. : 18 bd Pereire - 75007 PARIS         ZE         94         Pelingron         Zha 97a 84         LPATURE         Z		PROPRIE /SUCC M. PLANET André, Jean Né le 31.12.1935 à 26 CREST Ep.: PICHOUT Jeanne Dem.: Les Veyriers - 26120 MONTMEYRAN		, , <u>, , , , , , , , , , , , , , , , , </u>				Vu pour être annexes de l'arrête n° 05-9us l' du 13 (Gracos Valence, le 1 6 JUIN 2005 Le Préfér delegenom
COMMUNE DE MONTMEYRAN A la Mairie - 26120 MONTMEYRAN A la Mairie - 26120 MONTMEYRAN M. DENIKER Georges, Jean Né le 17.01.1989 à 75 PARIS Ep.: MEYERS Dem.: 18 bd Pereire - 75007 PARIS Dem.: 18 bd Pereire - 75007 PARIS	ω	M. PLANET Thierry, Gecrges, Hubert Né le 02.01.1961 à 26 CREST Ep. : LAPALUS Dem. : résidence Le Révollon - Bât C - Appt 12 Rue de Révollon - 38150 CHANAS	ZE	15	Les Veyriers	95a 90	-	95a 90
M. DENIKER Georges, Jean Né le 17.01.1989 à 75 PARIS Ep.: MEYERS Dem.: 18 bd Pereire - 75007 PARIS Dem.: 18 bd Pereire - 75007 PARIS	<u>ი</u>	COMMUNE DE MONTMEYRAN A la Mairie - 26120 MONTMEYRAN	ZE	48	Les Veyriers	7a 50	Ø	7a 50
	10	M. DENIKER Georges, Jean Né le 17.01.1989 à 75 PARIS Ep. : MEYERS Dem. : 18 bd Pereire - 75007 PARIS	ZE	46	Pelingron	2ha 97a 84	L/PATURE BT	2ha 97a 84

## COMMUNE DE MONTMEYRAN



## COMMUNE DE MONTMEYRAN

N° d'ordre	IDENTITE DES PROPRIETAIRES			INDICATIONS CADASTRALES	RALES		SUPERFICIES
	Selon les documents cadastraux	Section	Parcelle	Lieu-dit	Superficie	Nature de culture	Frappées de servitudes
	CHEMIN D'ACCES AUX OUVRAGES (Servitude de passage)						
	SYNDICAT DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT DU SUD VALENTINOIS Mairie 26760 BEAUMONT LES VALENCE	AE	177	La Gorce	32a 30	L/PATURE	3a 30
Ŋ	Melle GORCE Colette, Marie, Renée Née le 18.03.1927 à 26 MONTMEYRAN Dem. : 7 av. des Genceaux - 26120 MONTMEYRAN	AE AE	170 173 175	Le Haut de Ladeveaux Le Haut de Ladeveaux Le Haut de Ladeveaux	10a 30 80a 90 17a 20	BT BT L/PATURE	1a 10 4a 30 1a 00
	M. GORCE Jean Marie, Auguste, Simon Né le 26.07.1933 à 26 MONTMEYRAN Dem.: 7 av. des Genceaux - 26120 MONTMEYRAN						
φ	Mme PONTHET Marceline, Louise, Emilie, Josette Née le 30.05.1950 à 99 SAIGON SUD VIETNAM Ep.: DERMER Bernard Dem.: Le Village - 69870 POULE DES ECHARMEAUX	AE	174	Le Haut de Ladeveaux	64a 00	ВТ	1a 00
თ	COMMUNE DE MONTMEYRAN A la Mairie - 26120 MONTMEYRAN  Vu pour êire annex  à l'arrêle n° 05-245?  du 1316/265  Valence, le 16 JUIN ENERE	AT AT ZE	654 664 48	La Motte Le Village Le Village Les Veyriers	2a 17 0a 09 2a 10 7a 50	L/PATURE S BT S	1a 00 0a 09 1a 00 0a 90

Page 6

N° d'ordre	IDENTITE DES PROPRIETAIRES			INDICATIONS CADASTRALES	rales		SUPERFICIES
	Selon les documents cadastraux	Section	Parcelle	Lieu-dit	Superficie	Nature de culture	Frappées de servitudes
10	M. DENIKER Georges, Jean Né le 17.01.1989 à 75 PARIS Ep. : MEYERS Dem. : 18 bd Percire - 75007 PARIS	ZE	94	Pelingron	2ha 97a 84	L/PATURE	2a 40
<u>€</u>	M. DELAY Albert, Louis Ep. : BERTRAND Dem. : La Molière - 26120 MONTVENDRE	AE	166	Le Haut de Ladeveaux	17a 30	ΕB	5a 10
4	M. CHAPON Gilbert, Joseph, Alain Né le 17.03.1947 à 26 MONTMEYRAN Ep. : FOURQUET Dem. : av. du Vercors - 26120 MONTMEYRAN	AE	171	Le Haut de Ladeveaux	33a 40	L/PATURE	3a 20
	Mme CHAPON Josette, Marcelle, Marthe Née le 10.06.1951 à 26 VALENCE Ep. : MEY Alain Dem. : Bellevue - 26120 MONTMEYRAN				Course Co	The pour the annual of the state of the stat	

